

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 56 (1994)
Heft: 11

Artikel: Où se situe l'agriculture dans le débat sur l'énergie
Autor: Suter, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où se situe l'agriculture dans le débat sur l'énergie?

Dr. Henri Suter, Chef de la division écologie et énergie de l'Union suisse des paysans

L'écologie occupe une place de choix dans la politique actuelle et, en particulier, en politique agricole. La protection de l'eau, de l'air et du sol ainsi que la préservation la meilleure possible de la diversité biologique sont logées au premier plan. Une réglementation fournie, composée de mesures d'encouragement et de prescriptions diverses, s'est développée en quelques années. Il est prévu de la compléter par des taxes spécifiques sur les engrains du commerce et les produits phytosanitaires. La politique énergétique, ses exigences et ses principes, pointe à l'horizon. L'agriculture est prête à contribuer à la concrétisation des objectifs en matière d'écologie. Les vagues déferlantes de réglementation risquent cependant de la submerger. Un projet de l'Union suisse des paysans indique quelques voies permettant de s'en sortir.

Loi sur la protection des eaux, loi sur la protection de l'environnement, ordonnance sur les substances ou loi sur la protection de la nature et du paysage, autant de législations qui fixent de strictes limites à la liberté d'entreprise des exploitants agricoles. Par ailleurs, les directives et autres exigences minimales de la culture biologique et de la production intégrée constituent d'autres règles en faveur d'une production ménageant l'environnement. Les agriculteurs

sont certes libres d'accepter l'application de ces règles dans leur exploitation et de toucher ainsi les contributions prévues à l'art. 31b LAgr. La chute des revenus dans l'agriculture implique qu'aucune source de revenu ne peut être négligée, ce qui relativise la liberté de choix évoquée précédemment.

Nos exploitations agricoles sont encerclées de paragraphes législatifs. Celui qui en perçoit le sens général

peut très bien s'en accommoder sans broncher sur les détails. Le temps nécessaire à l'application des moindres détails est considérable. Pourtant, les infractions peuvent se révéler fort désagréables quant à leurs conséquences. La réglementation n'est pas adaptée à chaque exploitation. Les textes élaborés récemment en matière d'écologie le démontrent à l'envi. Les exploitants ayant pris eux-mêmes de bonnes initiatives en faveur de la protection de l'environnement d'une manière divergente des prescriptions perdent toute motivation. Malgré la notoriété de la dérégulation, celle-ci ne met pas terme à la prolifération incessante des formulaires les plus divers.

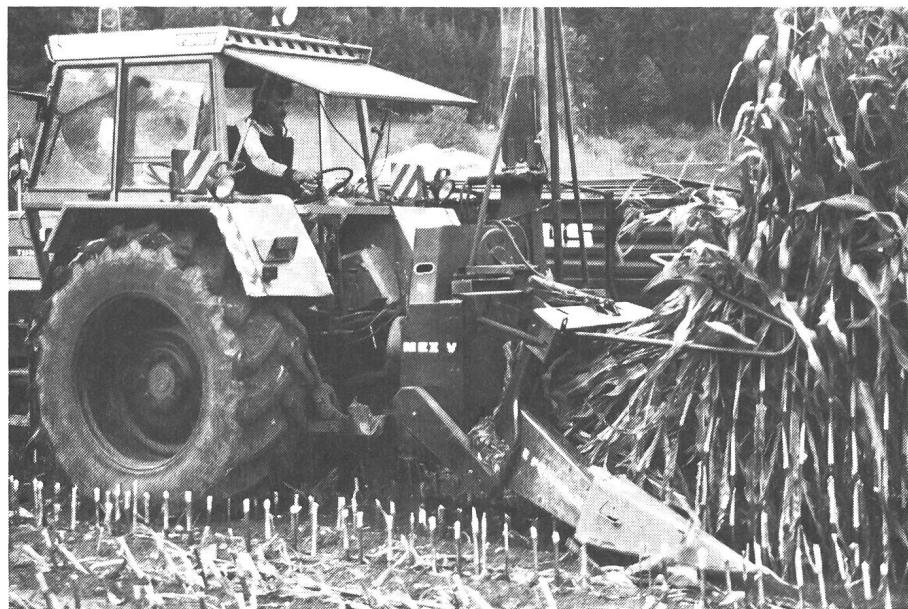
Prévenir dans le domaine de l'énergie

Produire en ménageant les cycles élémentaires les plus fermés possibles et l'utilisation modérée de matières premières non renouvelables constituent deux exigences fondamentales des écologistes. Ils prônent également la politique énergétique qui, avec Energie 2000, fait se profiler la taxe sur le CO₂ et une nouvelle loi sur l'énergie.

La taxe sur le CO₂ aurait pour effet un renchérissement dans l'agriculture et surtout dans les secteurs amont et aval. C'est pourquoi l'Union suisse des paysans n'a approuvé son principe que du bout des lèvres.

Le principe voulant une utilisation accrue des matières premières renouvelables, principe figurant dans le projet de nouvelle loi sur l'énergie, s'avère également favorable du point de vue agricole. Il existe cependant certaines retenues d'ordre politique à l'encontre de l'extension de la production de ce type de cultures.

L'hésitation règne encore quant à savoir si l'agriculture doit être abordée spécialement en ce qui concerne le second principe figurant dans le projet de loi, soit la volonté de promouvoir une



Afin de quantifier les performances énergétiques de l'agriculture, la consommation d'énergie et la production d'énergie sous forme de denrées alimentaires ou de matières premières doivent être relevées périodiquement dans un certain nombre d'exploitations.
(Photo: W. von Atzigen, ASETA)

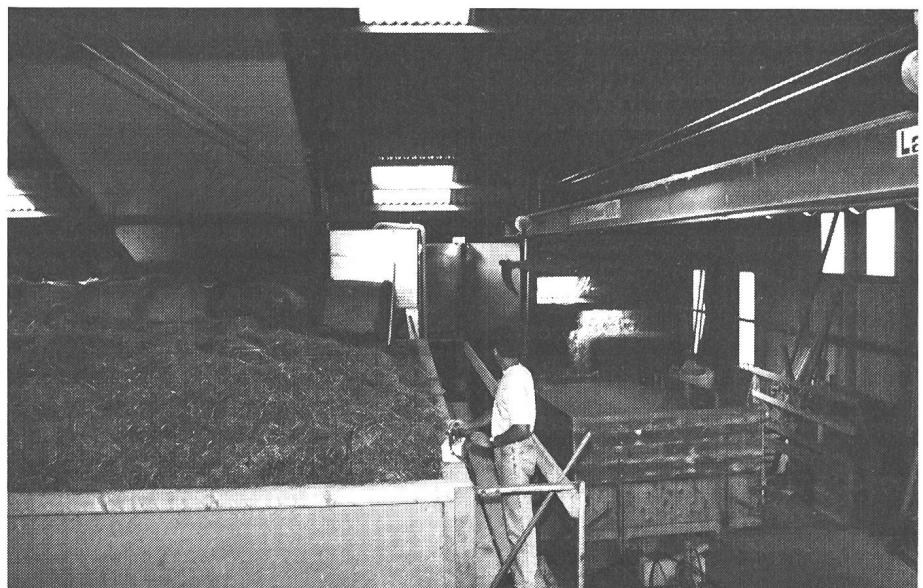
utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Des exigences dans ce sens sont déjà appliquées au voisinage immédiat de l'agriculture. En effet, l'ordonnance sur les contributions écologiques impose le respect des directives de la culture biologique ou de la production intégrée. L'article 13 de l'OCE prévoit une utilisation économe de l'énergie. Est-ce que cette phrase s'est glissée dans l'ordonnance à des fins de complémentarité écologique ou est-ce que les formulaires PI ou BIO servant à l'obtention des contributions selon l'art. 31b LAgr doivent être complétés par des exigences d'ordre énergétique?

Quoi qu'il en soit, n'importe quelle réglementation est préférable à une stratégie qui ne laisse pas se développer le plaisir de contribuer à une cause à laquelle l'on adhère et qui affirme que «prévenir vaut mieux que guérir». L'agriculture a, de toute façon, un rôle à jouer dans le domaine de l'énergie.

Montrer ses performances en matière énergétique

Dans le domaine de la technique à la ferme, par exemple lors de l'installation de séchoirs en grange, de climatisations d'étables, de refroidisseurs à lait ou de chauffages au bois, de nombreuses familles paysannes consentent des efforts importants pour la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable. La tendance va également dans le même sens en ce qui concerne les grandes cultures. Le semis sans labour ou l'utilisation combinée des machines ainsi que la collaboration entre exploitations constituent d'excellents exemples à ce propos.

La conscience des problèmes énergétiques ne manque certainement pas dans l'agriculture! Par contre, les efforts consentis ne sont pas suffisamment perçus à l'extérieur. Qui, hormis le participant à un cours agricole dispensé dans un local clos, entend parler des nombreuses améliorations apportées au sein de beaucoup d'exploitations dans le domaine énergétique? A défaut de cette démonstration, la croyance populaire subsiste, à savoir que les agriculteurs sont des adeptes inconditionnels de la mécanisation et qu'ils n'ont rien réussi depuis le Moyen-Age sinon à détériorer le bilan éner-



Démontrer ses performances énergétiques: Séchage en grange avec de l'air chaud provenant de panneaux solaires. Le savoir-faire peut être acquis lors des cours de construction PACER.

gétique. En clair, le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture indique même que: «Des 50 unités énergétiques produites par unité énergétique utilisée à l'époque de la chasse et de la cueillette, il ne reste que 2 misérables unités énergétiques produites pour une unité énergétique utilisée dans l'exploitation agricole». Il s'agit donc de faire très attention car cette croyance populaire, ainsi d'ailleurs que le bilan énergétique constituent une motivation importante à réglementer encore et toujours.

Problèmes de méthode et application de solutions

Afin de quantifier les performances énergétiques réalisées dans l'agriculture, il s'agit de relever périodiquement dans un certain nombre d'exploitations la production d'énergie sous forme de denrées alimentaires ou de matières premières. L'Union suisse des paysans, en collaboration avec l'Institut de technique énergétique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, cherche depuis quelques temps à mettre en place une telle structure.

Jusqu'alors, un logiciel est né de cette collaboration. Il a subi son baptême du feu avec succès dans quelques exploitations, ce qui signifie qu'il est presque bon pour le service. Ce logiciel emmagasine les données relatives à la pro-

duction, aux structures, à la consommation, à la vente et les met en valeur pour l'agriculture à l'aide de molt Mégahertz. Le résultat de ce travail est concrétisé par les données énergétiques par branche de production ainsi que la liste des travaux nécessaires tels que le labour, le hersage, le semis, l'épandage d'engrais, etc. D'autres indications plus générales, comme la comparaison de l'énergie produite par rapport à l'énergie consommée en une année, sont également livrées pour autant que l'on trouve la bonne touche sur le clavier. Les données de l'année sont conservées en mémoire et permettent ainsi d'intéressantes comparaisons et mises à jour d'une année à l'autre. Les effets positifs ou négatifs de changements de mode d'exploitation ou de techniques de travail peuvent ainsi se constater immédiatement.

Celui qui aura surmonté la fameuse crainte de l'informatique se prendra au jeu, ceci d'autant plus que ce logiciel ne permet pas seulement la mise en évidence de la situation de l'exploitation en matière énergétique, mais autorise également la recherche de l'optimum énergétique. En lieu et place de la méthode traditionnelle de production avec la charrue, la herse, le tracteur de 60 CV et 140 kg N, le logiciel offre des alternatives telles que des combinaisons d'outils et l'économie d'énergie apparaît immédiatement.

Conduite de l'exploitation selon l'optimum énergétique

Au cours du développement du logiciel avec les étudiants du Poly, la question de savoir s'il ne fallait pas rechercher une voie plus simple pour démontrer le succès des mesures d'économie d'énergie dans l'agriculture s'est souvent posée. Ne pouvait-on pas s'en tenir simplement à la consommation de Diesel ou aux factures d'électricité? La motivation à poursuivre dans la voie informatique s'est cependant renforcée lorsque les multiples possibilités d'utilisation d'un tel programme sont apparues. Celui-ci couvre, par exemple, les pointes de consommation de l'exploitation, ce qui permet la réalisation d'économies ciblées. Les essais d'optimisation de la consommation d'énergie, compte tenu de critères d'appréciation basés sur des conditions d'exploitation bien concrètes, ont permis de relever que les exigences fédérales actuelles en matière de production respectueuse de l'environnement ne remplissent pas toujours leur

objectif. Dans certaines conditions, la conduite d'une exploitation agricole selon la recherche de l'optimum énergétique peut même être plus favorable, en ce qui concerne l'environnement, que les prescriptions écologiques elles-mêmes! En fin de compte, il peut être supposé que l'application stricte des exigences de l'art. 31b LAGr pourrait être faite de manière plus simple au moyen de la recherche de l'optimum énergétique, ce qui rendrait inutiles les multiples prescriptions spécifiques actuelles dans ce domaine.

La détermination définitive du succès de l'examen méthodique des mesures d'économie d'énergie n'a pas encore abouti. Ces dernières mises au point prennent plus de temps que les auteurs du programme ne l'avaient prévu initialement. L'élargissement de la collaboration est d'ailleurs souhaitée, raison pour laquelle l'ASETA prendra part aux travaux afin de dissocier le réalisable du théorique. L'énergie ne constitue pas encore le souci majeur de l'agriculture. Peut-être que ces considérations apporteront tout de même une contribution à l'approche de nos soucis quotidiens.

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Collaboration à la traduction:

Franca Stalé

Adresse:

Case postale, 5223 Riken
Tél. 056 - 41 20 22
Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

ofa magazines

ofa Orell Füssli Publicité SA
Rue de la Gabelle 6
Case postale 1275
1211 Genève 26
Tél. 022/342 93 50
Fax 022/342 48 82

Responsable: Mme A. Vernier
ou
Sägereistrasse 25
8152 Glattbrugg

Téléfon 01 - 809 31 11
Telefax 01 - 810 60 02

Responsable: Thomas Keller

Imprimerie et expédition:

Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

Production:

Reto Bühler

Administration:

Claudia Josef

Reproduction autorisée
avec mention de la source et envoi
du justificatif à la rédaction

Parait 12 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 45.- par an
Gratuit pour les membres ASETA
Etranger: Fr. 60.- par an

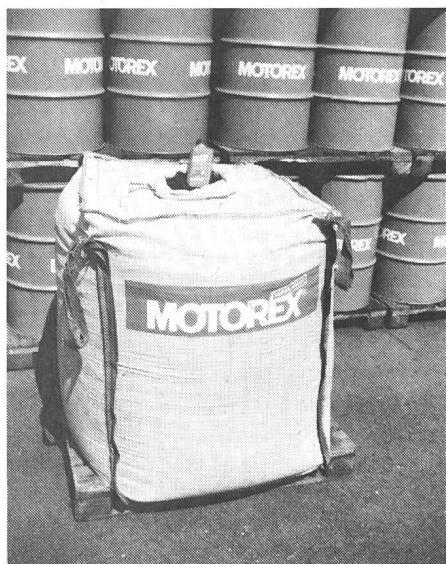
Le numéro 12/94 paraîtra

le 13 décembre 1994

Dernier jour pour les ordres

d'insertion: 25 novembre 1994

Première récolte de colza pour Motorex!



C'est dans ces «big bags» que Motorex récolte dans toute la Suisse des tonnes de graines. L'huile de colza est ensuite travaillée à Langenthal en vue de la fabrication de différents lubrifiants rapidement biodégradables.

Les efforts ininterrompus et le rôle de pionnier joué par Motorex dans le contexte de l'utilisation du colza indigène à des fins techniques ont porté cette année leurs premiers fruits. Plusieurs agriculteurs enthousiastes se sont livrés pour Motorex à la culture du colza. C'est ainsi que le colza a été acheminé au pressoir à huile de Muttenz par nos propres camions, à l'occasion des tournées à la clientèle. Cet établissement en tire une huile entièrement raffinée de qualité supérieure, servant de base à l'huile biodégradable Biogard Plus qui assure une lubrification parfaite des chaînes de tronçonneuses à moteur.

Si l'on tient compte du fait que, lors des abattages d'arbres dans les forêts suisses, les résidus d'huile à chaînes présents dans la sciure se chiffrent annuellement à plus de 750 tonnes, le choix s'impose d'office. En effet, tout ce qui s'élimine rapidement et intégralement de manière naturelle et qui,

de surcroît, fait partie des matières renouvelables est en parfaite harmonie avec l'environnement.

Il est donc tout à fait justifié de qualifier de «Grand Cru» les premières gouttes de Biogard Plus pressées à partir de colza suisse. Celles-ci sont un nouveau témoignage de compétence dans l'histoire jalonnée de succès de l'entreprise Bucher + Cie AG Motorex.

Motorex SA, Langenthal